



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2024/12/179**

Aide sociale

OBJET : Convention de partenariat tripartite en vue de la réalisation d'un chantier d'insertion en 2025

Séance du 9 décembre 2024
Date de convocation : 3 décembre 2024
Membres en exercice : 33
27 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

Absente :

Carole CALBA

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Mme Elisabeth MICHALSKI, adjointe au maire

EXPOSE : Dans leur volonté de lutte contre le chômage, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert souhaitent favoriser notamment le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion. A ce titre, elles ont participé au cours des années précédentes à la mise en place d'activités d'insertion sociale par l'association Le Passe Muraille sur le territoire de Vauvert.

L'association propose de mettre en œuvre un nouveau chantier d'insertion et d'utilité sociale en 2025, en qualité d'opérateur. La conclusion d'une convention de partenariat tripartite est nécessaire afin de formaliser les engagements de chacune des structures.

Un projet a été établi à cet effet, qui prévoit l'embauche par l'association *Le Passe Muraille* de treize personnes éloignées de l'emploi en contrats à durée déterminée d'insertion, en vue de la réalisation de travaux de maçonnerie, second œuvre et aménagement paysager sur le patrimoine communal.

L'association assumera l'encadrement des salariés, la responsabilité de leur sécurité, la planification et direction des travaux, l'organisation d'un comité de pilotage.

Le CCAS de Vauvert participera au financement du chantier au titre des frais de fonctionnement et des charges liées aux salariés, tandis que la Commune prendra en charge l'achat des matériaux et matériels nécessaires aux travaux, selon un descriptif établi en concertation.

La commune désignera un référent chargé du suivi opérationnel des travaux. Des locaux à usage de salle commune, de vestiaire, de salle de formation, de bureau et d'espace de rangement seront mis à disposition, par le C.C.A.S. et la Commune, selon les nécessités du chantier.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 123-5,

VU le Code du travail et notamment ses articles L 5132-15, R 5132-27 et suivants et R. 233-1,

VU les conventionnements au titre de l'insertion entre l'association *Le Passe Muraille* et les services de l'Etat et du département du Gard pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver la mise en œuvre de ce chantier d'insertion conclu pour une durée de 39 semaines réparties du 01/01/2025 au 31/12/2025,

- d'approuver la désignation par la commune d'un agent référent et la mise à disposition de locaux municipaux,

- d'approuver la mise en œuvre de ce chantier d'insertion et la participation de la commune au financement du chantier d'insertion pour un montant de 20 000 € correspondant à l'achat de fournitures et matières premières pour la réalisation des chantiers.

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association *Le Passe Muraille*, la commune et le C.C.A.S de Vauvert ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....15 DEC. 2024.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....16 DEC. 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

